



## Résiliation de contrat et poursuite judiciaire

Par **Alex**, le **17/07/2010** à **09:29**

Bonjour,

J'ai actuellement un abonnement de téléphonie mobile chez Virgin mobile. J'ai rencontré plusieurs difficultés quant à l'inexécution du contrat de la part de Virgin mobile. Mon dossier a été traité par le service qualité mais la réponse qu'ils m'ont faite est très loin du convenable. Je vais donc résilier ce contrat.

Ma question est de savoir si [s]après cette résiliation[/s], je peux toujours faire une déclaration au greffe du juge de proximité pour obtenir des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi antérieurement.

Merci d'avance

Alex R.

Par **jeetendra**, le **17/07/2010** à **09:47**

UFC - QUE CHOISIR Nord et Ouest Seine et Marne  
Centre Social et Culturel G. Brassens - Place du Bois de Grâce  
77420 Champs sur Marne  
Tél. : 01.64.73.52.07

Bonjour, si vous avez subi un préjudice économique (mauvais fonctionnement de l'abonnement) vous pouvez prétendre en principe à un dédommagement de Virgin Mobile

(c'est la moindre des choses), prenez contact avec l'Association UFC-QUE CHOISIR (adresse ci-dessus), ils pourront vous aider à faire valoir vos droits de consommateur, bonne journée à vous.

Par **Alex**, le **17/07/2010** à **10:10**

Merci de votre réponse.

Mais pour être plus précis, mon dossier est déjà prêt pour le juge de proximité avec toutes les pièces et mes conclusions.

Cependant, j'ai eu un doute hier soir de savoir si je pouvais quand même introduire une instance bien que le dit contrat vient d'être résilié.

Alex R

Par **jeetendra**, le **17/07/2010** à **11:21**

la réponse est oui, cordialement.

Par **Alex**, le **17/07/2010** à **11:25**

Merci beaucoup!

Pouvez-vous me dire sur quel fondement juridique vous basez-vous pour cette réponse (article code civil, code de la consommation, jurisprudences...)?

Encore Merci, cordialement